

GR 2004 Z 169/7

18905
(24p)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Source : Secrète ?

Valeur : A I

Date des faits : 7 avril 1994

Date du recueil : 23 octobre 1996

OBJET : Rwanda : missiles Sol-Air pouvant avoir abattu l'avion du président Habyarimana.

Le 7 avril 1994, deux conteneurs de missiles Sol-Air portables ont été trouvés par les militaires des ex-Forces armées rwandaises (FAR), dans la zone supposée d'où auraient été tirés les missiles qui ont abattu l'avion du président Habyarimana. Le marquage des conteneurs était le suivant :

1er lanceur	2ème lanceur
9R322-1-01	9R322-1-01
9 M 313-1	9 M 313-1
04-87	04-87
04835	04814
C	C
LOD COMP	LOD COMP
9 519-2	9 519-2
3555406	5945107

Le marquage permet de déterminer qu'il s'agit de missiles portables de fabrication russe IGLA (SA 16) fabriqués en avril 1987

Les conteneurs ont disparu lors des opérations qui ont conduit à la chute de Kigali au printemps 1994.

Masaka font-ils partie de ces lots ? Notons, par ailleurs, que si elle se vérifiait, la piste irakienne pourrait tout aussi bien mettre en cause le F.P.R., puisque selon des informations (qui n'ont toutefois jamais été confirmées) celui-ci se serait procuré des armes notamment en Iraq⁷⁵.

Je laisse à d'autres le soin de poursuivre cette recherche que je ne peux pousser plus loin. Aussi longtemps que le trajet des deux SAM-16 n'aura pas été clarifié, ils peuvent être venus de partout et les différents suspects peuvent tous avoir eu des raisons de les utiliser. Divers services, notamment en France et en Belgique, sont en possession de cette information, ce qui ne manque pas d'interpeller. Soit ils ne veulent pas la vérifier, soit ils sont incapables de le faire, soit encore ils possèdent la réponse, mais refusent de la rendre publique. Dans les trois cas, un sérieux problème se pose⁷⁶...

----- communication which
 Masaka target is hit

Un seul élément matériel : une piste à suivre

Ce qui fait essentiellement défaut dans les scénarios évoqués, c'est la preuve matérielle. Or celle-ci paraît bien exister. Le 25 avril, trois semaines après l'attentat, les F.A.R. retrouvent les deux lance-missiles utilisés pour le forfait. Un document rédigé ce jour-là par le lieutenant Muryaneza relève les numéros de série des deux engins. Etant donné que j'ai pris connaissance de ce document plus d'un an après la récupération des lanceurs et qu'il m'est parvenu par le biais des ex-F.A.R. à Goma, on devait redouter la manipulation, d'autant plus qu'on se demande bien pourquoi le commando aurait abandonné ces lanceurs sur place, risquant ainsi la découverte et l'identification des auteurs de l'attentat. Or il se fait qu'en octobre 1994 j'ai rencontré un témoin à Masaka qui non seulement a vu partir les missiles mais qui m'a également relaté que "environ un mois" après l'attentat des militaires des F.A.R. ont découvert les lanceurs (selon ses dires : "deux tuyaux de couleur kaki d'environ 1,5 mètres de long") qu'ils ont emmenés au camp Kanombe. Cette information, recueillie de façon indépendante neuf mois avant que je ne prisse connaissance du document, recoupe la constatation consignée par le lieutenant Muryaneza.

⁷⁶ Ce texte est reproduit en annexe.

Voici l'identification des deux lanceurs :

premier lanceur

9 II 322-1-01
 9 M 313-1
 04-87
 04835
 C
 LOD COMP
 9 II 519-2
 3555406

second lanceur :

9 II 322-1-01
 9 M 313-1
 04-87
 04814
 C
 LOD COMP
 9 II 519-2
 5945107

Tout ce qu'on peut établir avec certitude est qu'il s'agit de missiles de type SAM-16 "Gimlet". Officiellement, dix pays possédaient de telles armes dans leurs stocks dans la première moitié des années 1990 : l'Angola, la Bulgarie, la Corée du Nord, la Finlande, la Hongrie, l'Iraq, le Nicaragua, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'ex-Union soviétique. Cela ne nous avance guère, puisqu'aucun de ces pays ne semble avoir eu des rapports particuliers avec une des parties en conflit au Rwanda. Observons tout de même que des SAM-16 angolais auraient été capturés tant par l'UNITA que par l'armée sud-africaine, et que par ces biais (par Zaire interposé s'il s'agit de l'UNITA) ils auraient pu atteindre les radicaux hutu. En outre, si les missiles étaient venus d'Afrique du Sud, on ne peut exclure qu'ils aient servi dans le scénario du "coup démocratique", puisqu'on a vu les liens du colonel Nshirungu avec certains milieux militaires de ce pays. Avec toute la prudence qui s'impose, puisqu'il s'agit d'une source de seconde main - britannique de surcroît - et qu'on ne peut jamais exclure la manipulation dans ce dossier très sensible où l'intoxication n'est jamais loin, je dois évoquer une autre information digne d'être prise en considération. Les lanceurs auraient fait partie d'un lot vendu en 1988 à l'Iraq. A l'issue de la guerre du Golfe, ces missiles auraient été saisis comme "butin de guerre" par le contingent français de la force multinationale et ramené en France, pays qu'officiellement ils n'auraient jamais quitté. Si cela était vrai, le document du S.G.R. belge (cf. *supra*) trouverait évidemment tout son sens, et l'information pointerait du doigt dans la direction des radicaux hutu. Au moment de mettre cet ouvrage sous presse, je n'ai pas été en mesure de vérifier cette donnée potentiellement cruciale. Cette information est - en principe toutefois - facile à vérifier. La France a-t-elle saisi des SAM-16 irakiens ? Si oui, quels sont les numéros de série de ces missiles ? Les missiles récupérés près de la Ferme de

D89-5/2